



Conseil économique et social

Distr. générale
23 décembre 2002
Français
Original: anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2003

13-17 janvier 2003

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Comité mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur l'éducation

**Rapport sur la huitième réunion qui s'est tenue à Paris
le 25 novembre 2002****

Résumé

Le présent rapport contient les recommandations formulées par la huitième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation du Conseil exécutif de l'UNESCO et du Conseil d'administration de l'UNICEF, qui s'est tenue à Paris le 25 novembre 2002.

Introduction

1. Dans sa déclaration liminaire, le Président sortant du Comité mixte sur l'éducation, M. David Stanton (UNESCO), a déclaré que la dernière réunion, que l'UNICEF avait accueillie à New York en juin 1999, avait porté principalement sur l'éducation des filles, les soins aux enfants en bas âge et leur éducation, l'Afrique, les données et les statistiques sur l'éducation, enfin la nécessité de créer une structure pour faciliter la collaboration entre l'UNICEF et l'UNESCO.

* E/ICEF/2003/2.

** La soumission de ce rapport a été retardée parce que l'UNESCO et l'UNICEF ont dû procéder à des consultations à l'issue de la réunion.



2. La réunion a élu M. Crispin Grey-Johnson (UNICEF) à la présidence, et M. Stanton (UNESCO) ainsi que Mme Margareta Husen (UNICEF) en tant que rapporteurs.

3. Dans ses observations liminaires, le Président a déclaré que l'éducation des filles est un facteur fondamental du développement et il a rappelé que les gouvernements, les institutions et les partenaires de développement s'étaient engagés lors de conférences mondiales à accorder une place de premier plan à l'éducation des filles dans leurs programmes d'action.

4. La Directrice générale de l'UNICEF a dit que l'on s'accordait de plus en plus à reconnaître qu'une éducation de qualité, en particulier pour les filles, était un élément indispensable de toute stratégie mondiale de lutte contre la pauvreté et constituait donc un facteur primordial de la démarginalisation. Elle a rappelé que le mouvement en faveur de l'éducation pour tous (EPT), qui avait été lancé par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous organisée en 1990 à Jomtien (Thaïlande), avait rapproché les deux organisations en matière de collaboration et avait conduit à la création de nouveaux mécanismes de coordination interinstitutions, au nombre desquels figure la réforme actuellement menée par l'Organisation des Nations Unies. Les deux organisations ont ainsi été amenées à mieux définir leurs avantages comparatifs dans le domaine de l'éducation.

5. Le Directeur général de l'UNESCO a indiqué que la collaboration entre les deux organisations dans les domaines où leurs mandats sont convergents était une énorme source de force et de valeur ajoutée en raison de leur communauté de vues. La manière de renforcer la collaboration sur le terrain, d'autant plus que l'UNESCO n'y dispose pas d'une large présence, est toutefois un grand sujet de préoccupation.

Coordination en cours : l'éducation pour tous (EPT) et l'éducation des filles

6. Conformément aux recommandations de la septième réunion du Comité mixte sur l'éducation qui s'est tenue en février 1999 au siège de l'UNICEF à New York, la huitième réunion a porté sur la collaboration dans les deux domaines clefs de l'éducation pour tous et de l'éducation des filles aux niveaux international, régional et national, en s'attachant plus particulièrement à leurs résultats, à leur impact et aux défis à relever.

7. Le Comité mixte sur l'éducation disposait d'un **rapport de base** (*Collaboration entre l'UNESCO et l'UNICEF dans les domaines de l'éducation pour tous et de l'éducation des filles*, qui peut être obtenu sur demande en anglais et en français), qui retraçait l'évolution de la coopération entre l'UNESCO et l'UNICEF depuis qu'elle a officiellement commencé, en 1989. Ce rapport décrivait toute une gamme de nouveaux mécanismes de collaboration, à la fois plus larges et plus dynamiques, utilisés par les deux organisations. Ces mécanismes ont leur origine dans la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de 1990 (organisée à Jomtien par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNESCO, l'UNICEF et la Banque mondiale) et dans le Forum consultatif international sur l'éducation pour tous, qui avait été créé afin de guider et d'assurer le suivi de la Déclaration de Jomtien. Ce forum a constitué un cadre de collaboration entre toutes les parties prenantes à l'EPT, à l'époque où l'accent était mis sur une meilleure coordination afin d'accroître les synergies, d'éviter les chevauchements et de

réduire la charge des services pour les pays. Ce forum a permis d'obtenir une série de résultats concrets et de faire le point des progrès accomplis en matière d'EPT lors du Forum mondial de Dakar (Sénégal) sur l'éducation pour tous qui a eu lieu en 2000.

8. Résultant en partie des mandats confiés à l'UNESCO et à l'UNICEF à Dakar, une nouvelle phase de collaboration a été instaurée, pour coordonner les activités en matière d'EPT et d'éducation des filles. Cette nouvelle phase fait appel à des mécanismes qui mettent à profit les avantages comparatifs des deux institutions dans un partenariat qui reflète les tendances internationales actuelles en matière de développement. Ces mécanismes portent non seulement sur l'EPT et l'éducation des filles, mais aussi sur les questions intersectorielles qui se rapportent à ces deux domaines.

9. À côté de ces mécanismes plus larges et plus dynamiques, la collaboration s'est trouvée facilitée par un renforcement de la concertation entre les deux chefs de l'exécutif et entre les sections de l'UNESCO et de l'UNICEF chargées de l'éducation. De plus en plus, il faudra faire face aux défis à venir par une collaboration au stade de la définition des priorités et des stratégies dans les programmes nationaux, notamment en matière d'investissements. Cela se répercutera sur les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les stratégies de lutte contre la pauvreté et les approches sectorielles, qui sont désormais internationalement acceptés comme cadres de la collaboration entre les institutions des Nations Unies et leurs partenaires.

10. Les **débats** du Comité mixte sur l'éducation ont porté principalement sur l'évolution de la dynamique de la coopération entre l'UNICEF et l'UNESCO dans les domaines de l'éducation pour tous et de l'éducation des filles, ainsi que sur les nouveaux mécanismes de coordination et leurs incidences sur l'avenir du Comité mixte. Les membres du Comité ont reconnu qu'une collaboration suivie entre l'UNICEF et l'UNESCO se trouvait de plus en plus facilitée par des mécanismes plus dynamiques et dotés d'une base plus large et par de nouvelles formes de coopération interinstitutions aux niveaux international, régional et national.

11. Le Comité a longuement débattu des questions suivantes : possibilités de renforcer la collaboration pour la collecte de données en ayant recours à l'Institut de statistique de l'UNESCO; liens entre les pays qui participent à l'Initiative de financement accéléré de la Banque mondiale en matière d'éducation pour tous et les 25 pays où l'UNICEF procède à des interventions accélérées; importance de la parité entre garçons et filles dans le domaine de l'éducation; éducation et VIH/sida; éducation dans la petite enfance; pays qui souffrent de conflits; et nécessité d'une collaboration à l'échelon des pays.

12. Après avoir examiné, à sa huitième réunion, le rapport sur la collaboration entre l'UNESCO et l'UNICEF dans les domaines de l'éducation pour tous et de l'éducation des filles, le Comité mixte sur l'éducation a constaté que la collaboration entre les deux organisations avait été consolidée aux niveaux international, régional et national dans les domaines d'intérêt mutuel et en tenant compte des avantages comparatifs de l'une et l'autre. Les participants ont également constaté que si le Comité avait à n'en pas douter eu une importance stratégique dans la mise en place de cette collaboration et l'aplanissement des difficultés initiales, mais que les mécanismes actuellement disponibles remplissaient ce rôle et rendaient donc obsolète le mandat du Comité.

L'avenir de la collaboration

13. À l'heure actuelle, aucune des deux organisations ne prend en considération les atouts et avantages complémentaires de l'autre organisation lorsqu'elle définit ses priorités et stratégies de programme. Si une certaine collaboration peut s'exercer au stade de la planification des programmes, dans le contexte des bilans communs de pays, il devrait être possible d'obtenir davantage d'effets de synergie, d'éviter les doubles emplois et d'indiquer quels seront les rôles et responsabilités les plus rationnels pour chaque institution. Parmi les domaines prioritaires figurent la nouvelle stratégie d'ensemble de l'UNICEF pour accélérer le développement de l'éducation des filles, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), qui sera coordonnée par l'UNESCO et dont un élément clef sera l'alphabétisation des femmes, enfin les efforts pour faire de la parité une préoccupation essentielle lors de la planification et de la mise en oeuvre de l'Initiative de financement accéléré.

14. La dissolution du Comité mixte sur l'éducation a suscité des vues divergentes. Le rythme auquel évolue la situation et, partant, la nécessité de disposer de mécanismes mieux adaptés aux événements figuraient parmi les arguments avancés à l'appui de cette dissolution. Le fait que la dernière réunion avait eu lieu avant le Forum de Dakar a été cité pour illustrer cet argument. Parmi les autres mécanismes de collaboration, il a aussi été fait mention des réunions du G-8 (Groupe des Huit pays les plus industrialisés) et de l'Initiative de financement accéléré.

Recommandation

15. En se fondant sur ces arguments, le Comité mixte sur l'éducation a décidé qu'il avait rempli son mandat initial et qu'il devait être dissout, compte tenu des dispositions institutionnelles qui assurent une coordination et une collaboration entre l'UNESCO et l'UNICEF, parmi lesquelles figurent le processus de suivi de Dakar à l'échelon mondial, les arrangements régionaux tels que les conférences des ministres de l'éducation des pays africains parrainées par l'UNESCO, ou encore les mécanismes nationaux tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté. Le Comité mixte sur l'éducation a également noté que l'UNICEF avait contribué, de même que la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques, au financement des travaux de l'Institut de statistique de l'UNESCO, dont il avait utilisé les services.

16. En conséquence, le Comité mixte sur l'éducation a décidé de recommander au Conseil exécutif de l'UNESCO et au Conseil d'administration de l'UNICEF de le dissoudre et a invité les secrétariats des deux institutions à faire des propositions sur la manière de renforcer la coordination dans le cadre des structures existantes.

Annexe**Liste des participants à la huitième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation****Tenue au siège de l'UNESCO, à Paris, le 25 novembre 2002****UNICEF***Membres du Conseil d'administration*

M. Crispin Grey-Johnson, Représentant permanent de la Gambie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF

Mme Ecatarina Andronescu, Ministre de l'éducation et de la recherche, Roumanie

M. Xiaogang Tian, Ministre de l'éducation, Directeur général adjoint du Département de la coopération et des échanges internationaux, Chine

M. Salah Benyama, Ministère de l'éducation, Directeur de l'éducation, Maroc

Mme Margareta Husen, Directeur adjoint, Division de l'éducation, SIDA, Suède

Secrétariat

Mme Carol Bellamy, Directrice générale

M. Cream Wright, Chef de la Section de l'éducation

M. Youssef Oomar, Secrétaire assistant du Conseil d'administration

UNESCO*Membres du Conseil exécutif*

M. David Stanton, Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'UNESCO

M. Musa Bin Jaafar Bin Hassan, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Oman auprès de l'UNESCO

M. Fumiaki Takahasi, Ambassadeur et Représentant permanent du Japon auprès de l'UNESCO

M. Carlos Alfaro, Directeur des relations internationales et de la coopération, Ministère de l'éducation, Cuba

Mme Dorothy Littler, Secrétaire générale de la Commission nationale du Swaziland pour l'UNESCO

Mme Tatiana Gureeva, Conseillère de la délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'UNESCO

Secrétariat

M. Koïchiro Matsuura, Directeur général

M. John Daniel, Sous-Directeur général pour l'éducation

Mme Aïcha Bah-Diallo, Sous-Directrice générale adjointe pour l'éducation

Mme Mary Joy Pigozzi, Directrice, Division de la promotion d'une éducation de qualité

Mme Lene Buchert, spécialiste hors classe des programmes, Bureau de la Directrice de l'éducation de base

M. Mark Richmond, Directeur principal, Bureau du Directeur général
